

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE



Country & Line

REGLEMENT COMPETITIONS 2012

Championnat de France
Coupe de France
Championnats territoriaux

Chapitre I - GENERALITES

Art. 1-1. Disposition

Art. 1-2. Missions de la Commission Spécialisée Country & Line FFD

Chapitre II – LES COMPETITIONS

Art. 2-1. les principes d'organisation des Championnats et Coupes territoriaux

Art. 2-2. Répartition des zones géographiques interrégionales

Art. 2-3. Autres compétitions

Chapitre III - DISPOSITIONS GENERALES pour Coupe de France & Championnat de France

Art. 3-1. Année sportive

Art. 3-2. Les officiels de la compétition

Art. 3-3. Disciplines

Art. 3-4. Qualité du compétiteur

Art. 3-5. Inscription & Droit de dossard

Art. 3-6. Réunion d'infos compétiteurs

Art. 3-7. Présentation à la compétition

Art. 3-8. Remise des dossards

Chapitre IV - DEROULEMENT DES COMPETITIONS Coupe de France & Championnat de France

Art. 4-1. Ouverture

Art. 4-2. Installation du jury

Art. 4-3. Le Maître de cérémonie

Art. 4-4. Le DJ

Art. 4-5. Gestion des pénalités et des réclamations

Art. 4-6. Disqualification

Art. 4-7. Règlement et code de déontologie des juges

Art. 4-8. Charte de bonne tenue et Code de déontologie des compétiteurs

Art. 4-9. Cérémonie protocolaire

Chapitre V - REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE DE France

Art. 5-1. Danse en ligne

- a) Catégories
- b) Niveaux
- c) Styles
- d) Qualifications ½ finale et finale
- e) Musique
- f) Tenue vestimentaire
- g) Déroulement de la compétition

Art. 5-2. Danse en équipe : Basic Team

- a) Catégorie et Division
- b) Composition de l'équipe
- c) Inscription
- d) Qualifications en région
- e) ½ finale & finale
- f) Musique
- g) Tenue vestimentaire
- h) Déroulement de la compétition

Art. 5-3. Danse en couple

- a) Catégorie
- b) Niveaux
- c) Qualification en région
- d) ½ finale & finale
- e) Règlement technique

Chapitre VI - REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Art. 6-1. Danse en ligne

- a) Catégories
- b) Niveau
- c) 5 danses imposées
- d) Qualifications en région
- e) ½ finale
- f) Epreuves de la finale
- g) Basic imposés
- h) Musique
- i) Tenue vestimentaire
- j) Déroulement de la compétition

Art. 6-2. Danse en équipe : Show Team

- a) Catégorie, Division & Composition
- b) Inscription
- c) Qualification en interrégion
- d) Qualification ½ finale et finale
- e) Chorégraphies
- f) Musique
- g) Les décors & accessoires
- h) Tenue vestimentaire
- i) Déroulement de la compétition

Art. 6-3. Danse en couple

- a) Catégorie
- b) Qualification en région

- c) Qualification en ½ finale et au Championnat de France
- d) Règlement technique

Chapitre VII - REGLEMENT JUGES

Art.7-1. Code de conduite des juges

- a) Conflit d'intérêt
- b) Code de déontologie des juges
- c) Principe de comportement des juges
- d) Sanctions

Art.7-2. Le règlement du jury en compétition

- a) Le juge arbitre
- b) Choix des juges
- c) Epreuve de qualification & ½ finale
- d) Finale
- e) Règles sur les litiges et réclamation – juge des pénalités

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des pénalités

ANNEXE 2 : Disqualification d'un compétiteur

ANNEXE 3 : Réclamation

Chapitre I - GENERALITES

Art. 1-1. Dispositions

La Fédération Française de Danse confie à la Commission Spécialisée Country & Line, la mission de superviser l'organisation et la conformité technique des compétitions officielles départementales, régionales et nationales.

Le règlement des compétitions concerne les types de danses suivants :

1. Danse en Ligne
2. Danse en Equipe.
3. Danse en Couple

Le règlement de la Coupe de France division 4 ne concerne que la danse en ligne.

Art.1-2. Missions de La Commission Spécialisée Country & Line de la FFD

Chaque année, elle révisé et actualise le « Règlement des compétitions »

Elle est notamment habilitée à analyser toute remarque ou suggestion de modification du règlement. Elle peut faire une proposition motivée pour accord de la Direction Technique Nationale, avant le 1er juillet de chaque année.

La C.S. Country de la FFD propose son expertise aux organisateurs des compétitions officielles et notamment en désignant un représentant technique fédéral.

La C.S. vérifie que pour l'organisation d'une compétition officielle, l'association organisatrice doit impérativement être affiliée à la FFD depuis au moins 1 année. Le dossier de candidature est expertisé par la Commission Spécialisée Country & Line de la Fédération Française de Danse.

Les dossiers de candidature sont obtenus sur demande auprès du responsable sportif de la C. S. Country de la FFD. Ce dossier est instruit par la C. S., transmis pour avis au DTN (Directeur Technique National) et pour décision au Comité directeur de la FFD.

La FFD adresse à la structure candidate son accord ou son refus motivé.

Validée, la compétition sera inscrite au calendrier fédéral.

Cahier des charges à votre disposition sur demande.

Le représentant technique fédéral supervise le déroulement de la compétition conformément à la réglementation en vigueur. Il peut être sollicité également pour la résolution de problèmes qui ne sont pas couverts par le règlement sportif et les décisions des juges et de l'arbitrage.

Chapitre II - LES COMPETITIONS

Le présent règlement élabore les règles des Championnat et Coupe territoriaux de danse Country & Line.

Le Championnat de France est l'aboutissement du processus d'attribution par la FFD des titres de « Champions de France ». Cette compétition officielle, la plus importante des activités de la FFD, doit permettre à tout compétiteur de se mettre en lice sur le territoire d'attachement de sa licence. Les conditions de sélection pour les étapes supérieures doivent être identiques pour tous.

Pour la saison 2011/2012, la FFD incite chaque Comité Départemental et Régional à organiser leurs championnats et à délivrer les titres de Champion correspondants.

En ce qui concerne le système de sélections au Championnat de France, le Comité Directeur de la FFD a décidé de reconduire pour la saison 2011/2012 les Championnats Interrégionaux qui remplissent ce rôle. Les titres de Champion Interrégional peuvent être attribués selon les conditions définies par les principes d'organisation contenus dans l'article 2-1 ci dessous.

Pour l'année sportive 2011/2012 en cours, le Comité Directeur de la FFD a décidé d'organiser **une Coupe de France sur un modèle proche du Championnat de France** et ceci afin d'augmenter le nombre de compétitions nationales qui permettent d'évaluer les danseurs susceptibles d'être sélectionnés dans le « Collectif France » constitué par le DTN.

Art. 2-1. Les principes d'organisation des Championnats et Coupes Territoriaux

a) Le Championnat Départemental :

Le Championnat Départemental est organisé par le Comité Départemental. Ce Comité pourra confier par convention ou par contrat, l'organisation de l'évènement à une structure affiliée à la FFD. Le Comité Départemental reste dans tous les cas responsable de la compétition et le seul organe de la FFD à délivrer le titre de Champion Départemental sur le territoire qui est de son ressort.

Le Championnat Départemental est d'accès libre à tout danseur du licencié à la FFD dans le département.

Dans le cas des départements français où un comité départemental n'est pas constitué, il ne peut pas y avoir de Championnat Départemental, ni de titre de Champion Départemental par voie de conséquence.

Les résultats des Championnats Départementaux ne sont pas sélectifs, en 2012, pour les Championnats Régionaux.

b) Le Championnat Régional :

Le Championnat Régional est organisé par le Comité Régional. Ce Comité pourra confier par convention ou par contrat, l'organisation de l'évènement à une structure affiliée à la FFD. Le Comité Régional reste dans tous les cas responsable de la compétition et le seul organe de la FFD à délivrer le titre de Champion Régional sur le territoire qui est de son ressort.

Le Championnat Régional est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFD dans la Région.

Dans le cas des Régions françaises où un comité régional n'est pas constitué, il ne peut pas y avoir de Championnat Régional, ni de titre de Champion Régional par voie de conséquence. Les résultats des Championnats Régionaux ne sont pas sélectifs, en 2012, pour les Championnats Interrégionaux ou les Sélectifs Interrégionaux.

c) Le Championnat Interrégional :

Le Comité Directeur de la FFD a reconduit, pour l'année 2012, le principe des Championnats Interrégionaux sélectifs au Championnats de France.

Le Championnat Interrégional est organisé par un Comité Régional du territoire concerné après avoir obtenu l'accord des Comités Régionaux constitués sur ledit territoire, ainsi qu'après avoir contractualisé la participation de ces Comités Régionaux constitués en ce qui concerne les moyens mis en œuvre.

Ce Comité Régional pourra confier, par convention ou par contrat, l'organisation de la partie événementielle, à une structure affiliée à la FFD. Le Comité Régional organisateur principal, reste dans tous les cas responsable de la compétition et le seul organe de la FFD à délivrer le titre de Champion Interrégional sur le territoire interrégional qui est de son ressort pour la circonstance. Le Championnat Interrégional est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFD sur le territoire de l'inter région concernée.

Dans le cas des Régions françaises où un comité régional n'est pas constitué, le Comité Régional organisateur du Championnat Interrégional doit informer les Comités Départementaux ou à défaut, les structures affiliées à la FFD, des possibilités et des droits de participation de chaque licencié au Championnat Interrégional du territoire d'appartenance.

Les Championnats Interrégionaux sont sélectifs, en 2012, pour les Championnats de France selon les modalités définies par le présent règlement.

d) Le Sélectif Interrégional pour le Championnat de France :

Dans le cas de l'impossibilité de l'organisation d'un Championnat Interrégional, un « Sélectif Interrégional » doit être organisé par la FFD représentée par sa Commission Spécialisée de Country. La FFD pourra confier, par convention ou par contrat, l'organisation de la partie événementielle à un Comité Régional, ou à défaut, à un Comité Départemental ou encore à défaut, à une structure affiliée à la FFD situés sur le territoire.

La FFD reste dans tous les cas responsable de la compétition. Elle délivre le titre de « **Vainqueur des Sélections Interrégionales 2012 de l'Inter région XYZ...** » du territoire interrégional dont elle assure les responsabilités pour la circonstance.

Le Sélectif Interrégional est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFD sur le territoire de l'inter région concernée.

La commission Spécialisée de Country de la FFD doit informer les Comités Régionaux et Départementaux ou à défaut, les structures affiliées à la FFD, des possibilités et des droits de participation de chaque licencié au Sélectif Interrégional du territoire d'appartenance.

Les « Sélectifs Interrégionaux » sont sélectifs, en 2012, pour les Championnats de France selon les modalités définies par le présent règlement.

Titres inter régionaux, avec mention de l'année en cours (2012) :

Champion Interrégional Sud-Est 2012, (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales...)

Champion Interrégional Sud-Ouest 2012, (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales...)
Champion Interrégional Nord-Est 2012, (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales...)
Champion Interrégional Nord-Ouest 2012, (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales...)

Règlement sportif des Championnats et sélectifs territoriaux pour le Championnat de France : voir chapitre VI

e) La Coupe Interrégionale :

La Coupe Interrégionale est organisée par un Comité Régional du territoire concerné après avoir obtenu l'accord des Comités Régionaux constitués sur ledit territoire, ainsi qu'après avoir contractualisé la participation de ces Comités Régionaux constitués en ce qui concerne les moyens mis en œuvre.

Ce Comité Régional pourra confier, par convention ou par contrat, l'organisation de la partie événementielle, à une structure affiliée à la FFD. Le Comité Régional organisateur principal, reste dans tous les cas responsable de la compétition et le seul organe de la FFD à délivrer le titre de Vainqueur de la Coupe Interrégionale sur le territoire interrégional qui est de son ressort pour la circonstance.

La Coupe Interrégionale est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFD sur le territoire de l'inter région concernée.

Dans le cas des Régions françaises où un comité régional n'est pas constitué, le Comité Régional organisateur de la Coupe Interrégionale doit informer les Comités Départementaux ou à défaut, les structures affiliées à la FFD, des possibilités et des droits de participation de chaque licencié au Championnat Interrégional du territoire d'appartenance.

La Coupe Interrégionale est sélective, en 2012, pour la Coupe de France selon les modalités définies par le présent règlement.

f) Le Sélectif Interrégional pour la Coupe de France :

Dans le cas de l'impossibilité de l'organisation d'une Coupe Interrégionale, un « *Sélectif Interrégional pour la Coupe de France* » doit être organisé par la FFD représentée par sa Commission Spécialisée de Country. La FFD pourra confier, par convention ou par contrat, l'organisation de la partie événementielle à un Comité Régional, ou à défaut, à un Comité Départemental ou encore à défaut, à une structure affiliée à la FFD situés sur le territoire. La FFD reste dans tous les cas responsable de la compétition. Elle délivre le titre de « **Vainqueur des Sélections Interrégionales pour la Coupe de France 2012 de l'Inter région XYZ...** » du territoire interrégional dont elle assure les responsabilités pour la circonstance.

Le Sélectif Interrégional pour la Coupe de France est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFD sur le territoire de l'inter région concernée.

La commission Spécialisée de Country de la FFD doit informer les Comités Régionaux et Départementaux ou à défaut, les structures affiliées à la FFD, des possibilités et des droits de participation de chaque licencié au Sélectif Interrégional pour la Coupe de France du territoire d'appartenance.

Les « Sélectifs Interrégionaux pour la Coupe de France » sont sélectifs, en 2012, pour la Coupe de France selon les modalités définies par le présent règlement.

Titres interrégionaux avec mention de l'année en cours (2012) :

- Vainqueur de la Coupe Interrégionale Sud-Est, Division 1 ou 2 ou 3 - 2012 (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales ...)
- Vainqueur de la Coupe Interrégionale Sud-Ouest Division 1 ou 2 ou 3 - 2012 (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Inter régionales ...)
- Vainqueur de la Coupe Interrégionale Nord-Est Division 1 ou 2 ou 3 - 2012 (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales ...)
- Vainqueur de la Coupe Interrégionale Nord-Est Division 1 ou 2 ou 3 - 2012 (ou à défaut, Vainqueur des Sélections Interrégionales ...)

Règlement sportif : voir chapitre V

A noter : l'ensemble des compétitions officielles de la FFD doit se référer au LEXIQUE DES PAS, document complémentaire joint à la réglementation

Art. 2-2. Répartition des zones géographiques interrégionales

Pour la saison 2011-2012, l'accès aux Championnats et Coupe de France est déterminé par les résultats de compétitions interrégionales qualificatives qui sont localisées comme suit :



Tout compétiteur doit s'inscrire dans la zone géographique couvrant la domiciliation de sa structure enregistrée à la FFD. Toutefois une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel pour raisons valables par la Commission Spécialisée (CS), que le compétiteur doit saisir par écrit, en justifiant sa demande. En cas d'accord de la CS de participer sur une autre zone géographique, ce compétiteur pourra être classé à son rang du résultat de la compétition, sans pouvoir concourir pour le titre interrégional correspondant.

Ce résultat pourra être pris en compte pour l'étape suivante d'accès au Championnat de France ou la Coupe de France.

Art. 2-3. Autres Compétitions (Open, Critérium, Challenge social, autres)

La FFD peut être sollicitée pour autoriser des compétitions ou des manifestations de Country & Line sur le territoire français, sous diverses appellations privées.

Ces manifestations et ces compétitions étant ouvertes, « open », leur organisation reste libre. En revanche, les techniques de danse et leur évaluation doivent respecter la réglementation technique de la FFDanse, qui s'impose sur tout le territoire, et dont le respect conditionne l'autorisation d'organiser et de figurer au calendrier officiel de la FFD.

Chapitre III - DISPOSITIONS GENERALES

Championnat de France & Coupe de France

Art. 3-1. Année sportive

L'année sportive commence le 1^{er} septembre d'une année pour se terminer le 31 août de l'année suivante : « *Année sportive en cours : septembre 2011 - août 2012* ».

Art. 3-2. Les officiels de la compétition

Pour toutes les étapes officielles qualificatives à la Coupe de France et au Championnat de France, doivent être présents ou représentés :

- a) Le Vice-Président de la FFDanse chargé de la discipline Country & Line (Président de la CS) ou un autre membre du Comité Directeur de la FFDanse.
- b) Le Responsable Sportif désigné par le Pdt de la CS parmi les membres de la CS.
- c) Le Directeur de la compétition désigné par le Pdt de la CS.
- d) Un « Maître de cérémonie »
- e) Le juge arbitre et les juges prévus dans le règlement de l'épreuve.
- f) Les scrutateurs.
- g) Un DJ pour la compétition
- h)

Une même personne peut cumuler les fonctions de responsable sportif et de directeur de compétition.

Art. 3-3. Disciplines

Pour les compétitions de l'année 2012, les disciplines de danses suivantes sont ouvertes :

- Danse en ligne avec le titre de « Champion de France »
- Danse en équipe : avec le titre de « Champion de France »
- Danse en couple : type « Free-Style » avec le titre de « Champion de France ».

Les titres de **Champion de France 2012** seront attribués pour la « **line** », les « **couples** » et les « **équipes** (teams) ».

Art. 3-4. Qualité du compétiteur

Pour participer au Championnat de France ou à la Coupe de France organisées par la FFD, le compétiteur doit :

1. Avoir une « **licence compétition** » à la Fédération Française de Danse (FFD).
2. avoir 6 ans révolus au 1^{er} janvier de l'année civile de la compétition.
3. Pour les mineurs, le droit de concourir est assujéti à une autorisation parentale signée (doc. sur le site fédéral).

Pour participer à la Coupe de France division 4, le compétiteur doit :

1. Avoir **la licence fédérale**
2. avoir 6ans au 1^{er} janvier de l'année civile, doit n'avoir jamais concouru en compétition coupe ou championnat de France
3. Pour les mineurs, le droit de concourir est assujéti à une autorisation parentale signée (sur le bulletin d'inscription).

Art. 3-5. Inscription & Droit de dossard

Chaque compétiteur doit s'inscrire en fonction de son âge (« *catégorie d'âge* ») dans la « *catégorie de niveau* » à laquelle il a droit.

Il ne peut pas concourir dans deux « *divisions* » différentes de la même discipline à l'exception de la danse par équipes et de la danse de couple.

Tout compétiteur doit s'inscrire dans la zone géographique le concernant. Toutefois une dérogation est possible avec accord de la CNS. (voir Art.2.1)

Pour les mineurs, l'autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription.

Pour être validée, toute inscription doit parvenir avant la date limite, figurant sur le bulletin d'inscription, cachet de la poste faisant foi.

Un droit des dossard de 7 € est à joindre avec l'inscription

Pas de droit de dossard pour la division 4.

Art. 3-6. Réunion d'informations aux compétiteurs

Cette réunion aura lieu la veille de la compétition en présence du directeur de la compétition et du juge arbitre.

Elle a pour but d'informer les compétiteurs et, le cas échéant, l'entraîneur (« coach »), sur le déroulement de l'épreuve et de répondre aux interrogations diverses. Les compétiteurs peuvent, lors de cette réunion, amener leurs tenues pour une vérification si un doute subsiste sur la conformité.

Art. 3-7. Présentation à la compétition

Chaque compétiteur devra se présenter à l'heure indiquée sur le programme officiel par l'organisateur muni de sa licence, afin de valider sa participation.

Attention : chaque membre d'un « team » doit avoir sa licence compétition. Tout manque de licence compétition entraînera la disqualification de l'équipe.

Art. 3-8. Remise des dossards

Chaque compétiteur ou équipe se verra remettre un dossard après avoir présenté sa licence et une pièce d'identité.

Le dossard devra être apposé dans le dos de façon visible lors du passage en compétition.

Chapitre IV - LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Championnat de France & Coupe de France

Art. 4-1. Ouverture

Le Championnat de France est déclarée ouverte par le Président de la FFD ou son représentant officiel.

(Par délégation, les championnats interrégionaux, régionaux et départementaux sont ouverts par le président du comité organisateur.)

La Coupe de France est déclarée ouverte par le Pdt de la CS ou par le Responsable Sportif représentant le Pdt de la CS.

Les Coupes Interrégionales et Sélectifs interrégionaux pour la Coupe de France sont déclarés ouverts par le représentant du Président de la FFD, à savoir par le Président de la CS Country & Line ou bien par le Responsable Sportif représentant le Pdt de la CS.

Art. 4-2. Installation du jury

Tous les juges désignés pour l'événement doivent être présents. Le remplacement d'un juge absent relève du Juges arbitre.

Le nom de chaque juge doit figurer sur la table des juges et être lisible depuis le côté public.

Les feuilles de juge sont remises à chacun des juges au début de chaque session pour la durée de la session à venir.

Règlement des juges : voir chapitre VII

Art. 4-3. Le Maître de Cérémonie (M. C.)

La désignation du Maître de Cérémonie relève de la CS Country & Line.

Le MC assure le ton, le rythme et le sérieux et la sportivité d'une compétition.

Il est en relation permanente avec les juges, le DJ, le « scoring » & les « scrutateurs », les coordinateurs de piste et les compétiteurs.

Il veille, en collaboration avec le corps arbitral, au maintien de l'esprit sportif et aux débordements éventuels des supporters.

Il peut intervenir à n'importe quel moment pour inciter au maintien du ton, du rythme, du sérieux et de l'esprit sportif de la compétition.

Il est en relation permanente avec le juge-arbitre.

Art. 4-4. Le DJ

La désignation du DJ relève de la CS Country & Line pour toutes les compétitions gérées directement par la CS Country de la FFD.

Il est en charge de la musique des répertoires de la compétition.

Il contrôle le minutage des danses en relation permanente avec le MC.

Art. 4-5. Gestion des pénalités et des réclamations

Le juge des pénalités fait partie du corps arbitral. Dans le cas où il remarque une caractéristique susceptible d'être pénalisée pendant le passage de compétition, il le signale au Maître de Cérémonie. Ce dernier ne donne alors la permission au(à la) danseur(se) ou à l'équipe de quitter la piste qu'une fois le corps arbitral ayant fini de prendre sa décision d'attribution ou non de la pénalité. Le corps arbitral pourra examiner la caractéristique incriminée « in situ » ainsi qu'à l'aide d'enregistrement vidéo.

(L'incertitude doit profiter au(à la) danseur(se)).

Les pénalités seront annoncées par écrit dès la fin de la série et affichées sur le tableau officiel d'informations.

Toute réclamation doit être déposée auprès du juge-arbitre, dans le laps de temps de 15 minutes indiqué sur la fiche officielle des résultats de la série. Cette dernière fiche comportera par conséquent de manière précise à la minute près (correspondant au moment de l'affichage) les heures de début et de fin de la période de réclamation et sera signée par le responsable de l'arbitrage.

Le corps arbitral étudiera immédiatement la réclamation afin de statuer définitivement. Sa décision est alors irrévocable.

Voir annexe 1 : liste des pénalités

Art. 4-6. Disqualification

Si un compétiteur devait manquer aux règles élémentaires et fondamentales de la charte de bonne tenue (art. 4-8) ainsi que du code de déontologie (art. 4-8), le juge arbitre propose avec le concours des juges, au directeur de la compétition les motifs de la sanction qui pourra être décidée par ce dernier.

Art. 4-7. Règlement & Code de Déontologie des juges

Un règlement du fonctionnement des juges a été élaboré, voir chapitre VII.

Il définit les règles de conduite des membres de la FFD vis-à-vis des danseurs et du public.

Il est en vigueur dans toutes les compétitions figurant au calendrier officiel de la FFD.

(Le code de déontologie qui a été voté lors de la Commission Nationale FFD des juges est accepté et signé par tous les juges participants aux compétitions.)

Art. 4-8. Charte de bonne tenue & Code de Déontologie des compétiteurs

Tout compétiteur s'engage, par son inscription, à respecter le règlement et l'annonce des résultats, à s'imposer un esprit sportif vis-à-vis des juges, des compétiteurs et du public. Il s'engage à avoir un comportement décent tout au long de la compétition pendant son passage et hors passage.

Art. 4-9. Cérémonie protocolaire du Championnat de France

Le président des juges de la compétition vérifie les résultats et les remet au directeur de la compétition.

- a) Immédiatement après la compétition, les médaillés, les officiels et hôtesse se rassembleront et se mettront en ligne dans un espace d'attente à proximité de la zone de remise des médailles.
- b) Lors des procédures protocolaires, les compétiteurs porteront la tenue vestimentaire requise. L'hôtesse responsable ou la personne du Comité d'organisation responsable de la cérémonie

protocolaire doit rappeler aux compétiteurs la tenue à porter et contrôler strictement le respect de cette règle.

- c) **Le podium est mis en place face aux spectateurs. Le podium est conçu pour placer les 1^{er} au milieu (marche la plus haute), les seconds à leur gauche et les 3^{ème} à leur droite (vue de face).**
- d) **Lors du Championnat de France les 4^{ème} & 5^{ème} places qui seront également annoncées, se placeront dans le prolongement de la 3^{ème} marche du podium.**
- e) Les résultats sont proclamés par le représentant de la Fédération Française de Danse désigné à cet effet. Ce dernier annonce le troisième, le deuxième puis le premier classé en précisant leur club d'appartenance et la ville, et les médaillés prennent place sur le podium.
- f) Les hôtessees et les officiels avancent tous en même temps et remettent les trois médailles
- g) Les hôtessees se retirent dès que les officiels ont pris les médailles du coussin ou du plateau afin de libérer la vue pour le public et les médias.
- h) Après la remise des médailles, les officiels se placent à bonne distance face au podium.
- i) L'hymne national doit alors être joué (après annonce du speaker qui demande au public de se lever).
- j) Les compétiteurs peuvent rester sur le podium pendant un petit moment afin de permettre aux photographes de faire des photos. Selon la disposition de la salle de compétition, les médaillés se tournent et saluent les spectateurs situés sur les autres côtés de la salle de compétition.
- k) Les médaillés se retirent et tous sortent, guidés par les hôtessees.

Chapitre V – REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE DE FRANCE

A noter : l'ensemble des compétitions officielles de la FFD doit se référer au LEXIQUE DES PAS, document complémentaire joint à la réglementation.

Art. 5-1. DANSE EN LIGNE

🕒 Catégories

Les classes d'âges déterminent les différentes catégories.
Application pour l'année sportive 2010-2011 :

<u>Classes d'Age</u>		<u>Catégories</u>
6 à 9 ans	—————▶	Enfants
10 à 13 ans	—————▶	Espoirs
14 à 17 ans	—————▶	Jeunes
A partir de 18 ans	—————▶	Adultes I
A partir de 28 ans	—————▶	Adultes II
A partir de 38 ans	—————▶	Adultes III
A partir de 48 ans	—————▶	Seniors I
Plus de 58 ans	—————▶	Seniors II

L'âge du compétiteur est déterminé par son **jour anniversaire** pris en compte à la **date du 1^{er} jour de la finale de la Coupe de France**.

Les dates officielles de la Coupe de France 2012 sont les **3 & 4 juin 2012**

PRECISIONS IMPORTANTES

- Les compétiteurs des catégories d'âge « enfants », « espoirs » et « jeunes » (allant jusqu'à 18 ans non revoulus, les mineurs) ne peuvent concourir que dans leur catégorie d'âge.*
- Les compétiteurs majeurs, ayant 18 ans revoulus, peuvent concourir dans une catégorie d'âge **immédiatement inférieure** à la leur, sauf dans les catégories d'âge des mineurs de moins de 18 ans.*
- Les compétiteurs majeurs, ayant 18 ans revoulus, ne peuvent pas concourir dans une classe d'âge supérieure (plus âgés) à la leur.*

Ω① Niveaux

Les danses sont réparties en différents niveaux du moins élevé au plus élevé :

Division 3

Division 2

Division 1

Division 4 : « **Premiers pas en compétition** »

- La division 4 s'adresse uniquement aux personnes n'ayant jamais concouru et désirant faire leurs premiers pas en compétition. Cette compétition est locale lors des qualifications et ne rentre pas dans la Sélection de la Coupe de France.
- Lors de la première participation à une qualification de Coupe de France, le compétiteur est libre de son choix et peut concourir dans la Division de son choix. En revanche, il ne pourra redescendre de division les années suivantes.
- **Tout compétiteur de la Coupe de France 2011 « danse en ligne », ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 à la finale 2011 est dans l'obligation de concourir en 2012 dans la division supérieure. (pour la division 1 : passage en Championnat de France). Pour les notes inférieures à 12 le compétiteur est libre de son choix.**

Toutefois si le compétiteur change de catégorie d'âge, il n'est pas obligé de changer de division.

- Tout compétiteur ayant une activité de moniteur/animateur et qui **perçoit un revenu comme activité principale**, ne peut concourir en Coupe de France. Il doit concourir en Championnat de France.
- Tout compétiteur ayant une activité de moniteur/animateur et percevant une indemnisation pour sa prestation qui n'est pas son revenu principal, peut concourir soit en Championnat de France, soit en division 1 de la Coupe de France
- Tout moniteur/animateur qui entraîne des compétiteurs de manière **bénévole** (qui ne perçoit pas de revenus pour cette activité), peut concourir en Division 1 ou 2 de la Coupe de France.
- Tout moniteur/animateur **bénévole** (qui n'est pas entraîneur) peut concourir dans le niveau de son choix à l'exclusion de la division 4.

c) Styles

Les danses de compétitions sont réparties en différents styles :

Cuban : Chacha

Lilt : Polka ; ECS

Rise & Fall : Valse

Smooth : WCS ; Night-Club

Pour la division 4, les danses de compétition sont au nombre de 3.

Il n'y a pas d'obligation de faire les 3 danses mais au moins 2 danses sont demandées au choix des compétiteurs dans les 3 danses proposées.

Un classement officiel avec podium et titre de « Vainqueur de division 4 de la Compétition Interrégionale X & Y » sera décerné de la même façon que les autres titres.

Les fiches de danse seront dans leur version originale pour la division 1. Elles seront traduites pour les divisions 2, 3 & 4.

d) ½ finale & finale

Pour accéder à la ½ finale de la compétition, le compétiteur devra obtenir une note minimum de 08/20 au cours de la phase précédente.

Pour accéder à la finale de la compétition, le compétiteur devra obtenir une note minimum de 10/20 au cours de la ½ finale.

e) Musique➤ **Les choix**

Les supports musicaux sont choisis par la **CS Country** en fonction du ou des titres proposés par le chorégraphe.

Pour permettre aux compétiteurs de se familiariser avec ces choix, ce sont ces choix qui seront

diffusés lors des entraînements précédant chaque partie des compétitions.

➤ **Les BPM**

Cuban	chacha	100 - 120 BPM
Lilt	polka	110 - 125 BPM
	ECS	130 - 145 BPM
Rise & Fall	valse	90 - 120 BPM
Smooth	WCS	100 - 115 BPM
	NC	55 - 70 BPM

➤ **La durée**

Durant la compétition, la durée de chaque morceau est de 2 minutes et jusqu'à la fin de la phrase musicale ou d'une logique d'enchaînement qui suit les 2 premières minutes.

f) Tenue vestimentaire

La tenue du compétiteur doit être décente, en adéquation avec l'âge du compétiteur et en harmonie avec le caractère de la danse country.

Pour les mineurs, un contrôle des tenues sera effectué et une interdiction de concourir pourra être décidée si la tenue est indécente par rapport à l'âge du compétiteur. Cette mesure est prise dans le cadre de la protection des mineurs.

Les tenues pour la division 1 ont les mêmes règles que pour le Championnat de France Art.6.1

➤ **La tenue des femmes (div. 2 & 3)****Tissus**

La combinaison de différents tissus est autorisée.

Tout tissu transparent ou dentelle peut être utilisé en ornement mais pas comme tissu principal, auquel cas il doit être doublé avec un tissu opaque.

Les tissus lycras, velours, d'aspect brillant sont autorisés.

Les paillettes, strass sont interdit pour les catégories enfants, Espoirs et jeunes.

Franges

Les franges sont autorisées en ornement sur les chemisiers uniquement

Jupe courte

Lors du port de jupe courte : le port de collants est obligatoire et de couleur chair (les collants résilles ne sont pas autorisés); une sur-culotte (ou « shorty ») noire ou de la même

couleur que la jupe doit couvrir les sous-vêtements; pas de culotte échancrée, string, tanga, ou partie transparente dans la culotte.

- Jupe longue** Lors du port de jupe longue, le port de collants est obligatoire. Elle doit permettre de juger aisément l'évolution des pieds. (Les collants résilles ne sont pas autorisés).
- Robe** Les robes sont autorisées mais doivent garder le caractère de la danse country.
- Pantalon** Le pantalon doit toucher l'empeigne de la botte.
Il peut avoir une découpe n'excédant pas 30 cm sur le côté, le devant ou le derrière de la jambe.
Ne sont pas autorisés les shorts, combishorts, bermudas, cuissards, corsaires, pantacourts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type « gymnastique » (leggings), les « pattes d'éléphant », les revers, les pantalons à pince ou de style swing, disco etc..
- Haut** Le chemisier ou corsage, doit être de type western avec au moins un yoke *
devant et/ou derrière avec manches (courtes ou longues ou sans manche).
Les chemisiers ou chemises ne doivent pas être noués.
Aucun tissu transparent ne peut être utilisé sur la poitrine.
En aucun cas, la tenue ne doit laisser voir la peau au niveau de la taille.
Les bustiers à bretelles sont autorisés. Les dos nus* ne sont pas autorisés.
**Toute tenue est considérée « dos nu » si elle est découpée en dessous de l'omoplate.*
- Décolleté** Les décolletés doivent rester décents.
- Tenues club** Les tenues portant une quelconque identification de club ne sont pas autorisées.
- T-shirts** Les T-shirts ne sont pas autorisés.
- Chaussures** Bottes Western : hauteur du talon (au moins 3,2 cm et 5 cm maximum calculés du haut de celui-ci à la verticale jusqu'au sol), pas d'éperon ni de fers, ni chaîne de bottes. Pas de bottines ni de bottines à lacets, pas de mocassins ni de semelles compensées.
L'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est interdit.
- Accessoires et bijoux** : Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc).
Les strass et paillettes ne doivent pas altérer l'allure country qui doit rester prédominante.
Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou ou accessoire s'il représente un danger pour la danseuse ou les autres compétiteurs.
Le compétiteur qui décide de porter des accessoires autorisés doit s'assurer de leur bonne tenue. Tout accessoire tombant sur la piste de danse pourra entraîner une pénalité.
- Coiffure** Les coupes de cheveux trop sophistiquées ne sont pas souhaitables. Il n'est pas permis d'avoir des laques colorées.
- Maquillage** Le maquillage comprend le maquillage du visage, autobronzant, faux ongles et faux cils, tatouages. **Les maquillages doivent respecter l'âge des compétitrices.** Les maquillages excessifs sont prohibés.
Le directeur de la compétition a toute latitude pour intervenir et faire changer le maquillage ou la tenue d'une compétitrice qui ne respecterait pas les règles de bienséance.

Chapeau Facultatif, toutefois celui-ci doit être du type Cattelmann

La tenue des femmes en « division 4 » respecteront impérativement le caractère country

Tissus La combinaison de différents tissus est autorisée.
Tout tissu transparent ou dentelle est interdit.
Les tissus lycras, velours, d'aspect brillant sont interdits.
Les paillettes, strass sont interdites.

Franges Les franges sont autorisées en ornement sur les chemisiers uniquement.

Jupe courte Lors du port de jupe courte : le port de collants est obligatoire et de couleur chair (les collants résilles ne sont pas autorisés); une sur-culotte (ou shorty) noire ou de la même couleur que la jupe doit couvrir les sous-vêtements; pas de culotte échancrée, string, tanga, ou partie transparente dans la culotte.

Jupe longue Lors du port de jupe longue, le port de collants est obligatoire.
Elle doit permettre de juger aisément l'évolution des pieds. (Les collants résilles ne sont pas autorisés).

Robe Les robes sont interdites.

Pantalon Le pantalon doit toucher l'empeigne de la botte.
Il peut avoir une découpe n'excédant pas 30 cm sur le côté, le devant ou le derrière de la jambe.
Ne sont pas autorisés les shorts, combishorts, bermudas, cuissards, corsaires, pantacourts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type « gymnastique » (leggings), les « pattes d'éléphant », les revers, les pantalons à pince ou de style swing, disco etc..

Haut Le chemisier ou chemise, doit être de type western avec au moins un yoke * devant et/ou derrière.

Décolleté Les décolletés sont interdits.

Tenues club Les tenues de club sont autorisées.

Chaussures Bottes : hauteur du talon (au moins 3,2 cm et 5 cm maximum calculés du haut de celui-ci à la verticale jusqu'au sol), pas d'éperon ni de fers, ni chaîne de bottes .Pas de bottines ni de bottines à lacets, pas de mocassins ni de semelles compensées.
L'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est interdit.

Accessoires et bijoux : Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc).

Maquillage Le maquillage comprend le maquillage du visage, autobronzant, faux ongles et faux cils, tatouages. ***Les maquillages doivent respecter l'âge des compétitrices.*** Les maquillages excessifs sont prohibés.

Le directeur de la compétition a toute latitude pour intervenir et faire changer le maquillage ou la tenue d'une compétitrice qui ne respecterait pas les règles de bienséance.

Chapeau Obligatoire

➤ **La tenue des hommes (div 2 & 3)**

Tissus La combinaison de différents tissus est autorisée.

Tout tissu transparent ou dentelle peut être utilisé en ornement mais pas comme tissu principal, auquel cas il doit être doublé avec un tissu opaque.

Les tissus lycras, velours, d'aspect brillant sont autorisés.

Les paillettes, strass sont interdits pour les catégories enfants, Espoirs et jeunes 1.

Franges Les franges sont autorisées en ornement sur les chemises.

Pantalon Le pantalon doit toucher l'empeigne de la botte.

Il peut avoir une découpe n'excédant pas 30 cm sur le côté, le devant ou le derrière de la jambe. Ne sont pas autorisés les shorts, combishorts, bermudas, cuissards, corsaires, pantacourts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type « gymnastique » (leggings), les « pattes d'éléphant », les revers, les pantalons à pince ou de style swing, disco etc.

Chemise La chemise doit être de type western (avec yoke* sur au moins un côté) avec manches longues (jusqu'aux poignets)

La chemise doit être rentrée à l'intérieur du pantalon.

Les manches ne doivent pas être retournées.

La chemise peut être ouverte jusqu'au sternum.

Tenues club Les tenues de club ne sont pas autorisées ni les inscriptions à caractère publicitaire (wrangler ...)

T-shirts Les T-shirts ne sont pas autorisés.

Chaussures Bottes Western : hauteur du talon (au moins 3,2 cm et 5 cm maximum calculés du haut de celui-ci à la verticale jusqu'au sol), pas d'éperon ni de fers, ni chaîne de bottes. Pas de bottines ni de bottines à lacets, pas de mocassins ni de semelles compensées.

L'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est interdit.

Accessoires et bijoux : Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc).

Les strass et paillettes ne doivent pas altérer l'allure country qui doit rester prédominante.

Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou ou accessoire s'il représente un danger pour le danseur ou les autres compétiteurs.

Coiffure Il est préférable de porter des cheveux courts. S'ils sont longs, ils doivent être attachés (queue de cheval ou catogan). Il n'est pas permis d'avoir des laques colorées ou scintillantes.

Maquillage Il n'est permis qu'un maquillage léger.

Chapeau Le chapeau est obligatoire (types : Cattelman)

***Définition du Yoke** *Le Yoke est une ligne, une accentuation ou une séparation en forme de « V » ou de « W » de diagonale ou de ligne horizontale, produit avec un autre tissu, une autre couleur ou en ajoutant une ligne, en tissu ou autres matériaux (broderie, frange, etc..).*
Le yoke doit être facilement visible devant et/ou derrière.

La tenue des hommes (div 4) respecteront impérativement le caractère country

Tissus La combinaison de différents tissus est autorisée.
Tout tissu transparent ou dentelle est interdit.
Les tissus lycras, velours, d'aspect brillant sont interdits.
Les paillettes, strass sont interdites.

Franges Les franges sont autorisées en ornement sur les chemisiers uniquement
Pantalon Le pantalon doit toucher l'empeigne de la botte.
Il peut avoir une découpe n'excédant pas 30 cm sur le côté, le devant ou le derrière de la jambe.
Ne sont pas autorisés les shorts, combishorts, bermudas, cuissards, corsaires, pantacourts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type « gymnastique » (leggings), les « pattes d'éléphant », les revers, les pantalons à pince ou de style swing, disco etc..

Haut La chemise, doit être de type western avec au moins un yoke * devant et/ou derrière.

Décolleté/torse : Les décolletés sont interdits.

Tenues de club : Les tenues de club sont autorisées.

Chaussures Bottes Western : hauteur du talon (au moins 3,2 cm et 5 cm maximum calculés du haut de celui-ci à la verticale jusqu'au sol), pas d'éperon ni de fers, ni chaîne de bottes .Pas de bottines ni de bottines à lacets, pas de mocassins ni de semelles compensées.
L'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est interdit.

Accessoires et bijoux : Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc).

Chapeau Obligatoire.

g) Déroulement de la compétition

➤ Séances d'entraînement des compétiteurs

Une séance d'entraînement des danses de chaque session est organisé avant l'ouverture de la cession ; les musiques utilisées sont celles de la compétition. La durée de l'entraînement est définie par la CS.

Tout compétiteur devra être présent 15 minutes avant son passage auprès de l'équipe de piste.

➤ **Annonce**

Le Maître de Cérémonie invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce la division, la catégorie et le nom de la danse.

Une fois les compétiteurs installés sur la piste, il annonce le nom et le numéro de chaque compétiteur.

Si un compétiteur est absent lors de son appel en piste de danse, il est déclaré « Scratch » par le Maître de Cérémonie.

Le Maître de Cérémonie invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant et annonce le départ de chaque danse : « 5-6-7-8 » ou « 4-5-6 » pour les divisions 2 & 3. Pas d'annonce de départ pour la division 1.

A la fin du passage, le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Présentation durant l'introduction**

Pendant l'introduction, le compétiteur peut exécuter des mouvements et attitudes, sans pas et sans rotation. Le compétiteur doit commencer la danse face au jury.

Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country »)

➤ **Variations**

A partir de la division 2, les variations sont autorisées, mais pas obligatoires.

Elles doivent suivre le mouvement de la danse, après le premier mur et jamais pendant les 8 premiers temps de la chorégraphie. Elles ne doivent pas dépasser :

- plus de 8 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 32 temps ;
- plus de 6 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 24 temps.

A la fin de la variation, le compétiteur doit se retrouver aligné et reprendre la chorégraphie originale sur le mur sur lequel il se trouverait s'il n'avait pas fait de variation; il doit poursuivre au moins deux mesures sans variation.

➤ **Ordre des passages des danses**

- 1 – Cuban
- 2 – Lilt
- 3 – Waltz
- 4 – Smooth

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Jury**

Voir Règlement des juges chapitre VII

➤ **Les critères de jugement Div 1-2-3**

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

- 1 **TECHNIQUE** : Technique des pas – Technique des pieds- Positions - Ligne de danse (LOD)- Technique des tours – (Couple : Guidage ; Connections)
- 2 **STYLE** : Caractère de la danse – Accent - Connaissance de la chorégraphie- Variations- Choix chorégraphie – Cadre- Balance-CBM- Liaisons- Rythme -Tempo -Energie
- 3 **ARTISTIQUE** : Interprétation de la danse. Occupation de l'espace- Liaison corps/bras- Présentation- Harmonie- Mouvement et continuité de la danse- Mesure- Interprétation de la danse- (Couple : Phrasing)

Pour départager des compétiteurs ex-æquo, **le classement de la danse «Rise & Fall » sera prédominant.**

➤ **Les critères de jugement Div 4**

Il n'y a pas de critère de jugement idem aux autres divisions.

Le jury prendra en compte l'interprétation du compétiteur et son attitude générale.

➤ **Les coefficients** (hors div 4)

Selon les critères de jugements et les niveaux, les coefficients suivants sont appliqués :

	Division 3	Division 2	Division 1
TECHNIQUE	3	2	2
STYLE	2	4	5
ARTISTIQUE	1	2	3

➤ **Pénalités voir Art. 4-5**

Voir annexe 1 : liste des pénalités

Art. 5-2. DANSE EN EQUIPE : “Basic Team”

Le Basic Team est la présentation d'un enchaînement de plusieurs chorégraphies « notoires » comportant déplacements et figures, sur une seule pièce musicale ou un montage original.

La règle des variations ne s'applique pas à cette catégorie.

Des variations peuvent être exécutées dans le cadre suivant :

- Placement des participants en musique
- Liaison entre deux danses et/ou morceaux musicaux
- Changement de mur pour nécessité de présentation au public.

La majorité de la chorégraphie doit être en ligne et ne pas comprendre plus de 25% de solo ou de partenaire.

a) Catégorie et Division

En danse par équipe il n'y a pas de catégorie d'âges ni de niveau mais il est important de respecter une certaine homogénéité entre les niveaux techniques des danseurs et les difficultés exécutées.

b) Composition de l'équipe

L'équipe doit être composée d'un minimum de 4 danseurs. Pas de maximum fixé.

c) Inscription

Pour être validée, toute inscription de l'équipe doit parvenir avant la date limite figurant sur le bulletin d'inscription avec le droit de dossard.

Chacun des membres de l'équipe doit avoir 6 ans révolus au 1er janvier de l'année civile de la compétition.

Chaque compétiteur ne peut être inscrit à plus de deux « Danse en équipe » par compétition.

d) Qualification en région

Pour être qualifié en 1/2 finale de la Coupe de France, l'équipe doit avoir une note minimum de 8/20.

e) 1/2 finale & Finale

Pour être qualifié en finale de la Coupe de France il faut être classés dans les 5 premiers en 1/2 finale et avoir une note minimale de 10/20.

f) Musique

➤ Les choix

Le support musical de la présentation de l'équipe doit :

- Avoir un caractère 100% country
- être gravé sur 2 supports différents (cd & clé usb) ne comportant que l'arrangement musical
- être accompagné d'une fiche comportant : le nom du Team, durée, titres et interprètes de l'arrangement musical
- Être remis à la remise du dossard

➤ Les BPM

Il n'y a aucune limite de BPM.

➤ **La durée**

La durée totale du montage musical doit être de **3** minutes au minimum et de **7** minutes au maximum. (introduction comprise)

g) Tenue vestimentaire

La tenue du compétiteur doit être décente, d'allure country (les tenues en lycra ne sont pas reconnues d'allure country) et répondre aux critères suivants :

- Les compétiteurs d'une équipe doivent avoir une tenue assortie (coordonnée ou complémentaire), manifestant ainsi qu'ils sont une équipe ou une tenue en rapport avec le thème de leur présentation.
- Les T-shirts sont autorisés pour autant qu'ils soient emblématiques d'une équipe (les publicités ne sont pas autorisées).
- Les tenues de club ne sont pas autorisées.
- Les bottines et bottines à lacets sont autorisées pour autant que la hauteur du talon (5cm maximum) soit respectée, qu'elles ne comportent ni éperon, ni fers ni chaîne de bottes.
- Les petits accessoires sont autorisés, à l'exception des armes (imitations, plastique, etc).

h) Le déroulement de la Compétition

➤ **Entraînement des compétiteurs**

Il n'y a aucun entraînement pour les équipes, ni en qualifications, ni en ½ finale, ni en finale de la Coupe de France. Il y aura un laps de temps pour le repérage de la piste pour l'ensemble de l'équipe.

Ce temps sera limité à 10mn chronométré.

➤ **Compétition**

Le Maître de Cérémonie, invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce le nom du capitaine de l'équipe et celui de la danse s'il est précisé.

Il invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant après accord du capitaine de l'équipe.

Il n'annonce aucun départ.

L'équipe peut commencer sa présentation dans une orientation spatiale de son choix.

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à sortir de la piste.

Lors de son passage, les compétiteurs sont tenus de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country »).

➤ **Modifications**

Entre qualification et ½ finale et finale :

L'arrangement musical doit être identique.

La chorégraphie peut évoluer dans le but d'une amélioration mais ne doit pas être modifié dans son ensemble.

Le nombre de danseurs doit être identique. Un changement des danseurs est possible à raison de 2 compétiteurs maximum quel que soit la composition de l'équipe.

Toute modification de la composition de l'équipe devra être signalée par écrit lors du retrait du dossard.

Note : Il peut arriver qu'une équipe fasse un mauvais choix de division (Show team ; Basic team).. Après la 1^{ère} qualification, après délibération des juges et en accord avec le directeur

technique, le juge arbitre pourra prendre la décision de changer l'équipe de division pour le demi-finale et finale.

Cela implique un changement de compétition (Coupe de France / Championnat de France).

➤ **Jury**

Voir règlement juges chapitre VII

➤ **Les critères de jugement**

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

«Basic Team» :

Technique des pas

Caractère particulier de la danse

Occupation de l'espace & alignements

Nombre de figures (croisements, figures etc)

Mouvement et continuité de la danse

Présentation

Musicalité & Synchronisation

➤ **Pénalités Art.4-5**

Art. 5-3. DANSE EN COUPLE

Pour la saison 2012 les danses proposées sont : Polka, Night Club, Two-Step, Valse, West-Coast-Swing.

a) Catégories

Les classes d'âge déterminent la catégorie.

Application pour l'année sportive 2011-2012, Coupe de France 2012 :

Classes d'Age

Junior - 6 à 17 Ans

Adulte - 18 à 35 Ans

Senior - 36 et Plus.

Notez bien :

L'âge du plus jeune détermine l'âge du couple.

Un couple d'âge Senior peut se présenter en Adulte.

Un couple d'âge Adulte ne peut pas se présenter en Senior.

b) Niveaux

Lors de l'inscription à une qualification en Coupe de France, le couple s'inscrit sportivement dans le niveau et la catégorie dans lesquels il sera jugé, sous la responsabilité du Président du club :

a. Division 1 - Avancé

b. Division 2 - Intermédiaire

c. Division 3 – Novice/ Débutant

Note : Un couple engagé dans un niveau ne pourra pas redescendre au niveau inférieur.

c) Qualification en région

Pour accéder à la ½ finale le couple de compétiteurs devra obtenir une note minimum de 8/20.

d) ½ finale & finale

Pour accéder à la ½ finale le couple de compétiteurs devra obtenir une note minimum de 10/20.

e) Règlement technique

➤ **Généralités**

Règle des basics

Pour toutes les danses dans toutes les divisions, les variations autorisées le seront dans la limite de 16 temps dans les danses en quatre temps et de 12 temps dans la danse à 3 temps. Passé ces comptes, un basic complet devra être exécuté. (Voir Basics)

Musiques

La compétition est dite classique, c'est à dire que les musiques seront calibrées pour coller aux chorégraphies classiques des danses en évitant au maximum les break musicaux, ralentissements ou accélération.

Les musiques ne seront pas connues à l'avance mais un temps d'échauffement en musicalité sera réservé avant la compétition.

La durée légale de chaque danse est de 2minutes, + ou - la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

Ordre de passage des danses : Polka ; NC ; 2step ; Valse ; WCS

Positions de départ

En division III la position de départ sera obligatoirement une des positions fermées suivantes :

- Position fermée.
- Position promenade fermée vers la ligne de danse.

En divisions II et I, la position de départ sera libre à condition que les danseurs soient connectés et en balance.

Dès le début de la musique, les couples pourront commencer à danser.

○ **Jetés, Portés et tombés**

Les jetés ne sont pas autorisés.

Les portés ne sont pas autorisés.

Les tombés sont autorisés dans les divisions II et I dans la limite où les hanches des partenaires sont en adéquation et à la même hauteur.

Tenues

Se référer au règlement général portant sur les tenues.

➤ **Polka - Lilt**

Caractère et structure de la Polka

- aiguilles
- Danse progressive en triple-step syncopé autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le caractère de la Polka.
 - La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ».
 - Les couples devront être connectés et en balance.

Basic de la polka

- Le basic de la polka est 1&2, 3&4, 5&6, 7&8

Variations autorisées

Pour la division III, «1&2&3&4, 5&6&7&8» sera autorisé ainsi que 2 temps marchés permettant au danseur de changer de pieds. Pas d'autre variation autorisée ni aucune pause, attitude ou tombé dans cette division.

Pour les divisions II et I, des pauses, variations des pas de base ou pas spéciaux tels que pointer, apple Jack, etc... seront autorisés dans la limite de la règle des basics.

Musique

- La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 114 et 128 bpm.

➤ **Night-Club - Smooth**

Caractère et structure du Night-Club

- Danse dite stationnaire en «carré» ou sur 2 lignes parallèles.
- La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ».
- Les couples devront être connectés et en balance.

Basic du Night Club

Le basic du Night-Club est 1,2&,3,4&,5,6&,7,8&

Variations autorisées

Pour la division III, une pause sera autorisée permettant au danseur de changer de pieds. Pour les divisions II et I, des pauses, attitudes et variations des pas de bases seront autorisées dans la limite de la règle des basics. Pas d'autre variation autorisée ni aucune pause, attitude ou tombé dans cette division.

Musique

La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 54 et 68 BPM.

➤ **Two-Step - Rhythm**

Caractère et structure du Two-Step

Les couples devront respecter le caractère particulier du two-step :

- respectant le rythme du Two-Step.
- Marche autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme du Two-Step.
 - La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ».
 - Les couples devront être connectés et en balance.

Basic du Two-Step

Le basic du Two-Step est QQSS ou le Q=1 temps et le S = 2 temps et donc compté «1,2,3-,5-».

Variations autorisées

Pour la division III, «1,2,3-,5,6,7-» sera autorisé.

Pour les divisions II et I, «1,2,3,4,5-,7-» et «1,2,3,4,5,6,7,8», des variations des pas de base, des pauses et attitudes seront également autorisées dans la limite de la règle des basics.

Pas d'autre variation autorisée ni aucune pause, attitude ou tombé dans cette division.

Musique

La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 178 et 196 bpm.

➤ **Valse : Rise & Fall**

Caractère et structure de la valse

- Les couples évoluent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme de la valse. Les danseurs devront respecter le caractère de la danse suivant le principe du « Rise & Fall ».
- La structure de la valse comporte des mouvements diagonaux en passant à travers la ligne de danse.
- La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ».
- Les couples devront être connectés et en balance.

Basic de la Valse

- Le basic de la valse est «1,2,3» « 4,5,6»

Variations autorisées

Pour la division III une variation syncopée (1,2&3) sera acceptée pour le cavalier uniquement dans le but d'un changement de pied. Pas d'autre variation autorisée ni aucune pause, attitude ou tombé dans cette division.

des pauses Pour les autres divisions, les variations syncopées 1&2,3 ou 1,2&3 ou 1&2&3 seront acceptées, et attitudes seront également autorisées dans la limite de la règle des basics.

Musique

La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 82 et 96 bpm.

➤ **West Coast Swing : Smooth, semi-Cuban**

Caractère et structure du W.C.S.

Il s'agit d'une danse stationnaire ou le cavalier fait passer la cavalière de part et d'autres.

Basic du West Coast Swing

Le basic du West Coast Swing peut se danser sur 6 temps ou sur 8 temps :

- Basic 6 temps : 1 , 2 , 3 & 4 , 5 & 6
- Basic 8 temps : 1 , 2 , 3 & 4 , 5 , 6 , 7 & 8

Variations autorisées

Pour la division III, aucune variation en dehors des temps de base.

- Figures imposées (6 temps) : Break Push ; Right Side Pass ; Left Side Pass; Push Turn; Toc

Turn

(8 temps) : Whip (tour simple intérieur ou extérieur)

Pas d'autre variation autorisée ni aucune pause, attitude ou tombé dans cette division.

de pause

Pour les divisions II et I, 1,2,3,4,5,6,7,8 ainsi que &1&2&3&4 sont acceptés ainsi que des temps dans la limite de la règles des basics.

Musique

- La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 92 et 118 bpm

Chapitre VI – REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

A noter : l'ensemble des compétitions officielles de la FFD doit se référer au LEXIQUE DES PAS, document complémentaire joint à la réglementation

Art. 6-1. DANSE EN LIGNE

a) Catégories

Les classes d'âges déterminent les différentes catégories.

Application pour l'année sportive 2011-2012 :

<u>Classes d'Age</u>		<u>Catégories</u>
6 à 17 ans	—————>	Junior
18 à 35 ans	—————>	Adulte
36 ans et +	—————>	Senior

L'Age du compétiteur est déterminé par son **jour anniversaire** pris en compte **le 1^{er} jour de la finale du Championnat de France.**

Les dates officielles de la finale du Championnat de France 2012 sont les **3 & 4 juin 2012**

b) Niveau

Pas de différenciation de niveaux ; chorégraphies uniques pour tous les compétiteurs.

c) 5 danses imposées :

Les 5 danses de compétitions (niveau avancé) pour le Championnat de France 2012 sont réparties en différents styles :

Cuban :	Chacha
Lilt :	Lilt ou ECS
Rise & Fall :	Valse
Smooth :	Night Club ou West Coast Swing
Novelty :	Novelty

Les fiches de danses seront dans leur version originale.

d) Qualifications en région

Pour être qualifié en ½ finale du Championnat de France, le compétiteur doit avoir une note minimum de 9/20.

e) **½ finale**

2 conditions pour être qualifié en finale :

1. Le compétiteur doit avoir une note minimum de 11/20.
2. Etre dans les 6 premiers.

f) **Epreuves de la finale**

6 compétiteurs sont sélectionnés en ½ finale dans chaque catégorie.

- **Les 5 danses imposées**

- **1 Epreuve technique en solo :**

Chaque finaliste tirera au sort parmi les 5 danses officielles (Chacha, Polka, East Coast swing West Coast Swing Night, Valse) pour exécuter les pas de base (voir « h » : basics imposés) sur une musique de référence choisie par la CS.

Il exécutera cette prestation, seul, devant l'ensemble du jury pendant un laps de temps compris entre 30 sec et 1 minute maximum sur une musique dite classique et correspondant à la danse tirée.

Cette épreuve a pour but d'évaluer la valeur technique du compétiteur

- **1 Epreuve libre en solo :**

Chaque finaliste exécutera entre 3 à 4 minutes un exercice libre de sa composition en respectant uniquement les pas repris dans le lexique fédéral.

Les compétiteurs auront 1 heure pour la préparation de leur enchaînement.

La musique choisie par la CS sera remise à ce moment aux compétiteurs (prévoir un lecteur MP3 afin de transférer la musique)

Cette musique sera un medley de 3 styles : Smooth (West Coast Swing) ;

Lilt (East Coast Swing) ; Rise & Fall (Vase). Cette musique, tout en respectant les 3 styles, pourra ne pas respecter le même ordre de danse ni les mêmes musiques pour chacun des compétiteurs. Elle sera tirée au sort.

- *Cette épreuve a pour but de mettre en valeur la créativité et le côté artistique du compétiteur*

Ces 3 épreuves seront jugées et départageront les concurrents de la finale du Championnat de France.

g) **Basics imposés**

- **CHACHA** (Démarrage pied droit)

1- 2.3 - 4&5	Side - Rock Forward - Left Chassé
6.7 - 8&1	Rock Back - Right Shuffle Forward
2.3 - 4&5	Step ½ turn Right - Left Shuffle Forward
6&7 - 8&1	Right Break Step – Left Break Step

Redémarrer avec le pied opposé et refaire l'enchaînement pieds opposés.

- **WALTZ** (Démarrage pied gauche)

1.2.3	Left Twinkle
4.5.6	Right twinkle
1.2.3	Cross ½ turn. Side. (Swing & Sway turn)
4.5.6	Cross. Full turn side (Swing & Sway turn)

Redémarrer pied gauche.

- **NIGHT CLUB TWO STEP** (Démarrage pied gauche)

1.2.& Left Basic
3.4.& Right Basic
5.6.& ½ turn Right. Side. Cross
7.8.& Right Basic
1.8& Diamond figure – Départ diagonale arrière gauche

Redémarrer pied gauche.

- **EAST COAST SWING** (Démarrage pied droit)

1&2 - 3.4 Right Chassé - Rock Back
5&6 - 7.8 Left Chassé - Rock Forward
1&2 - 3.4 Right Shuffle Back - Rock Back
5&6 - 7.8 Left Shuffle Forward - Step ½ turn Left

Redémarrer pied droit.

- **POLKA** (Démarrage pied droit)

1&2 - 3.4 Right Chassé - Rock Back
5&6 Left Chassé on Left diagonal
7&8 Right Chassé on Right Diagonal
1.2 - 3.4 Step. ½ turn Right - Rock Forward
5&6 - 7.8 Left Chassé - Rock Back

Redémarrer pied droit.

- **WEST COAST SWING** (Démarrage pied droit)

1.2 - 3&4 Walk.Walk. Step. Step. Back Step (Sugar Push)
5.6 ½ turn Left on Left foot. ½ turn Left on Right Foot (Traveling)
7&8 Left Coaster Step
1.2 - 3&4 Walk. Walk – Walk. Cross ½ turn Left. Step Back
5&6 – 7.8 Anchor Step – Stept right forward. Turn ½ left

h) **Musique**

➤ **Les choix**

Les supports musicaux sont choisis par la **CS Country** en fonction du ou des titres proposés par le chorégraphe.

Pour permettre aux compétiteurs de se familiariser avec ces choix, ce sont ces choix qui seront diffusés lors des entraînements précédant chaque partie des compétitions.

➤ **La durée**

Durant la compétition, la durée de chaque morceau est de 2 minutes et jusqu'à la fin de la phrase musicale ou d'une logique d'enchaînement qui suit les 2 premières minutes.

➤ **Les BPM**

Cuban	chacha	100 - 120 BPM
Lilt	polka	110 - 145 BPM
	ECS	130 - 145 BPM
Rise & Fall	valse	90 - 120 BPM
Smooth	WCS	100 - 115 BPM
	NC	55 - 70 BPM

i) Tenue vestimentaire

La tenue du compétiteur doit être décente, en adéquation avec l'âge du compétiteur et en harmonie avec le caractère de la danse country.

Pour les mineurs un contrôle des tenues sera effectué et une interdiction de concourir pourra être décidée si la tenue est indécente par rapport à l'âge du compétiteur. Cette mesure est prise dans le cadre de la protection des mineurs

- Les tenues seront décentes et appropriées.
- Bottes de danse obligatoire sauf pour la « Novelty » (se reporter au règlement « Coupe de France » Art.6.1).
- En « Novelty » des chaussures de danse à talon plat peuvent être portées.
- Chapeau de Cowboy obligatoire pour les Hommes (Type Catelman) sauf pour le Novelty.
- Strass et Paillettes autorisées, le maquillage doit être raisonnable.

j) Déroulement de la compétition

➤ **Séance d'entraînement des compétiteurs**

Une séance d'entraînement des danses de chaque session est organisée avant l'ouverture de la session Les musiques utilisées sont celles de la compétition. La durée de l'entraînement est définie par la C.S.

Tout compétiteur devra être présent 15mn avant son passage auprès de l'équipe de piste.

➤ **Annonce**

Le Maître de Cérémonie invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce la catégorie et le nom de la danse.

Une fois les compétiteurs installés sur la piste, il annonce le nom et le numéro de chaque compétiteur.

Si un compétiteur est absent lors de son appel en piste de danse, il est déclaré « Scratch » par le Maître de Cérémonie.

Le Maître de Cérémonie invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant. Il n'y a pas d'annonce de départ.

➤ **Présentation durant l'introduction**

Pendant l'introduction, le compétiteur peut exécuter des mouvements, des pas, des rotations mais sans déplacement.

Le compétiteur doit commencer la danse face au jury.

Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste « country »)

➤ **Variation**

Les variations sont autorisées, mais pas obligatoires, dès la fin du 1^{er} mur.
Il est interdit d'effectuer une variation sur les 8 premiers temps de la chorégraphie.
Les variations ne peuvent pas excéder :

- plus de 8 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 32 temps
- plus de 6 temps sur la chorégraphie pour une chorégraphie de 24 temps

A la fin de la variation, le compétiteur doit se retrouver aligné et reprendre la chorégraphie originale sur le mur sur lequel il se trouverait s'il n'avait pas fait de variation; il doit poursuivre au moins deux mesures sans variation.

➤ **Ordre des passages des danses**

- 1 – Cuban
- 2 – Lilt
- 3 – Waltz
- 4 – Smooth
- 5- Novelty

➤ **Sortie**

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

➤ **Jury**

Voir Chapitre VII.

➤ **Les critères de jugement**

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

- 1 **TECHNIQUE** : Technique des pas – Technique des pieds- Positions - Ligne de danse (LOD)- Technique des tours – (Couple : Guidage ; Connections)
- 2 **STYLE** : Caractère de la danse – Accent - Connaissance de la chorégraphie- Variations- Choix chorégraphie – Cadre- Balance-CBM- Liaisons- Rythme -Tempo -Energie
- 3 **ARTISTIQUE** : Interprétation de la danse- Occupation de l'espace- Liaison corps/bras- Présentation- Harmonie- Mouvement et continuité de la danse- Mesure- Interprétation de la danse- (Couple : Phrasing)

Pour départager des compétiteurs ex-æquo, **le classement de la danse «Rise & Full » sera prédominant.**

➤ **Pénalités Art. 4-5**

Voir annexe 1 : liste des pénalités

Art. 6-2. DANSE EN EQUIPE : SHOW TEAM

Le Show Team est une création chorégraphique originale et non répétitive comportant des déplacements et des figures sur un montage musical choisi par le coach et les compétiteurs.

Dans l'ensemble de la chorégraphie il ne doit pas y avoir plus de 10% de non dansant (marche, salutations ...) pour l'ensemble du groupe.

Les enchaînements chorégraphiques devront privilégier une suite logique et une certaine cohérence (histoire, situation, thème, fil rouge...)

a) Catégorie, Division & Composition

En danse par équipe il n'y a pas de catégorie d'âges ni de niveau.

Les équipes seront composées d'un minimum de 4 danseurs. Pas de maximum imposé.

Notez : Il peut arriver qu'une équipe fasse un mauvais choix de division (Show team ; Basic team).. Après la 1^{ère} qualification, après délibération des juges et en accord avec le directeur technique, le juge arbitre pourra prendre la décision de changer l'équipe de division pour le demi-finale et finale.

Cela implique un changement de compétition (Coupe de France / Championnat de France).

b) Inscription

Pour être validée, toute inscription de l'équipe doit parvenir avant la date limite figurant sur le bulletin d'inscription avec le droit de dossard.

Chacun des membres de l'équipe doit avoir 6 ans révolus au 1er janvier de l'année civile de la compétition.

Chaque compétiteur ne peut être inscrit à plus de deux « Danse en équipe » par compétition.

c) Qualification en interrégion

Pour être qualifiée aux ½ finales des Championnats de France, l'équipe doit avoir obtenu une note minimum de 9/20.

d) Qualification en ½ finale et finale.

Pour être qualifiée au Championnat de France, l'équipe doit avoir obtenu une note minimum de 11/20 et être classée dans les 6 premières au cours des ½ finales qualificatives.

e) Chorégraphies

Elles doivent être exclusivement tirées du lexique des pas officiels en vigueur (pas, danses et enchaînements)

Les portés et attitudes sont autorisés dans la limite du caractère country* de la danse exécutée. Les jetés, arabesque et sauts (classique, hip-hop, break dance, funky*...) sont interdits.

f) Musique

➤ **Les choix**

Le support musical de la présentation de l'équipe doit :

· Avoir un caractère 50% country et 50% autres (irlandaise ; jazz ; pop ; swing ou latino) ou 100% country

· être enregistrée sur 2 supports (clé USB & CD) ne comportant que l'arrangement musical approprié

· être accompagné d'une fiche comportant : le nom du Team, durée, titres et interprètes de l'arrangement musical

· Être remis lors de la prise du dossard.

➤ **Les BPM**

Il n'y a aucune limite de BPM.

➤ **La durée**

La durée totale du montage musical doit être de 3 minutes au minimum et de 7 minutes au maximum. (introduction comprise)

g) Les décors & accessoires

Les décors sont interdits. Les accessoires sont autorisés si en lien direct avec la chorégraphie.

h) Tenue vestimentaire

La tenue du compétiteur doit être décente, (les tenues en lycra ne sont pas acceptées) et répondre aux critères suivants :

- Les compétiteurs d'une équipe doivent avoir une tenue assortie (coordonnée ou complémentaire), manifestant ainsi qu'ils sont une équipe ou une tenue en rapport avec le thème de leur présentation.
- Les T-shirts sont autorisés pour autant qu'ils soient emblématiques d'une équipe (les publicités ne sont pas autorisées).
- Les tenues de club ne sont pas autorisées.
- Les bottes et bottines à lacets sont autorisées pour autant que la hauteur du talon (5cm maximum) soit respectée, qu'elles ne comportent ni éperon, ni fers ni chaîne de bottes.
- Les petits accessoires sont autorisés, à l'exception des armes (imitations, plastique, etc).

i) Le déroulement de la compétition

➤ **Entraînement des compétiteurs**

Il n'y a aucun entraînement pour les équipes, ni en qualifications, ni en ½ finale, ni en finale du Championnat de France. Il y aura un laps de temps pour le repérage de la piste pour l'ensemble de l'équipe.

Ce temps sera limité à 10mn chronométré.

➤ **Compétition**

Le Maître de Cérémonie, invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce le nom du capitaine de l'équipe et celui de la danse s'il est précisé.

Il invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant après accord du capitaine de l'équipe.

Il n'annonce aucun départ. Il n'annonce aucun départ.

L'équipe peut commencer sa présentation face à n'importe quel mur.

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à sortir de la piste.

➤ **Modifications**

Entre qualification et ½ finale et finale :

- L'arrangement musical doit être identique.
- La chorégraphie peut évoluer dans le but d'une amélioration mais ne doit pas être modifié dans son ensemble.
- Le nombre de danseurs doit être identique.
- Un changement des danseurs est possible (de même niveau) à raison de 2 danseurs maximum quelque soit la composition de l'équipe.
 - Toute modification de la composition de l'équipe devra être signalée par écrit lors du retrait du dossard.

➤ **Le Jury**

Voir chapitre VII



➤ **Les critères de jugement**

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

«Show Team» :

Création chorégraphique et cohérence des enchaînements
Technique des pas
Caractère particulier des danses
Alignements
Nombre de figures (croisements, figures etc)
Mouvement et continuité de la danse
Occupation de l'espace
Présentation
Musicalité
Synchronisation

➤ **Pénalités Art. 4-5**

Voir annexe 1 : liste des pénalités

Art. 6-3. DANSE EN COUPLE

Pour la saison 2012 les danses proposées sont : Polka, Night Club, Two-Step, Valse, West-Coast-Swing

☞ Catégorie

Les classes d'âge déterminent la catégorie.

Application pour l'année sportive 2011-2012 :

Classes d'Age

Junior - 6 à 17 Ans

Adulte - 18 à 35 Ans

Senior - 36 et Plus.

Note :

L'âge du plus jeune détermine l'âge du couple.

Un couple d'âge Senior peut se présenter en Adulte.

Un couple d'âge Adulte ne peut pas se présenter en Senior.

☞ Qualification en interrégion

Pour accéder à la ½ finale le couple de compétiteurs devra obtenir une note minimum de 9/20.

☞ Qualification en ½ finale et au Championnat de France.

2 conditions doivent être remplies pour être qualifié au Championnat de France (finale) :

1. Le couple de compétiteurs doit avoir une note minimum de 11/20.
2. Etre dans les 6 premiers.

☞ Règlement technique

➤ Généralités

Règle des basics

Pour toutes les danses dans toutes les divisions, les variations autorisées le seront dans la limite de 16 temps dans les danses en quatre temps et de 12 temps dans la danse à 3 temps. Passé ces comptes, un basic complet devra être exécuté.

Musiques

La compétition est dite classique, c'est à dire que les musiques seront calibrées pour coller aux chorégraphies classiques des danses en évitant au maximum les breaks musicaux, ralentissements ou accélérations.

Les musiques ne seront pas connues à l'avance mais un temps d'échauffement en musicalité sera réservé avant la compétition.

La durée légale de chaque danse est de 2 minutes, + ou - la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

Positions de départ

La position de départ sera libre à condition que les danseurs soient connectés et en balance.

Dès le début de la musique, les couples pourront commencer à danser.

Jetés, Portés et tombés

Les jetés ne sont pas autorisés.

Les portés sont autorisés dans la mesure ou un pied de la partenaire au moins touche le sol.

Les tombés sont autorisés dans la limite ou les hanches des partenaires sont en adéquation et à la même hauteur.

Variations

Il n'y a pas de variation autorisée ou interdite. Seule la règle des basics compte et l'épreuve solo - technique ou les couples danseront les figures basics imposées pour une danse tirée au sort.

Tenues

Se référer au règlement général portant sur les tenues.

➤ **Epreuves de la finale du Championnat de France**

a) Les candidats aux épreuves du championnat de France devront danser les 5 danses imposées (g) dans le temps imparti.

b) Epreuve solo/couple :

Pour cette épreuve, chaque couple devra tirer au sort une des cinq danses et danser les bases (h) imposés ci-dessous. L'ordre des figures est libre pourvu de respecter les liaisons.

La musique ne sera pas connue à l'avance et respectera les mêmes critères de vitesse classique. Le temps de danse de cette épreuve est fixé de 30 secondes à 1mn maximum. Le départ de chaque danse se fera obligatoirement en position fermée (close position). Chacun des couples évoluera seul sur la piste et sera jugé pas les juges officiels en place. La note de cette épreuve comptera dans le classement final.

Ces deux épreuves seront jugées et compteront pour le classement du Championnat de France.

➤ **Danses imposées**

Polka - Lilt

- Caractère et structure de la Polka
 - Danse progressive en triple-step syncopé autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le caractère de la Polka.
 - La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ».
 - Les couples devront être connectés et en balance.
- Basic de la polka
 - Le basic de la polka est 1&2,3&4,5&6,7&8
- Musique
 - La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 114 et 128 bpm.

Night-Club - Smooth

- Caractère et structure du Night-Club
 - Danse dite stationnaire en «carré - Diamant» ou sur 2 lignes parallèles.
 - La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». - Les couples devront être connectés et en balance.
- Basic du Night-Club
 - Le basic du Night-Club est 1,2&,3,4&,5,6&,7,8&
- Musique
 - La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 54 et 68 BPM.

Two-Step - Rhythm



- Caractère et structure du Two-Step
Les couples devront respecter le caractère particulier du two-step :
- Marche autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme du Two-Step.
- La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ». - Les couples devront être connectés et en balance.
- Basic du Two-Step
- Le basic du Two-Step est QQSS ou le Q=1 temps et le S = 2 temps et donc compté «1,2,3-,5-».
- Musique
- La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 178 et 196 bpm.

Valse : Rise & Fall

Caractère et structure de la valse

- Les couples évoluent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme de la valse.
- Les danseurs devront respecter le caractère de la danse suivant le principe du « Rise & Fall ».
- La structure de la valse comporte des mouvements diagonaux en passant à travers la ligne de danse.
- La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du « Lead & Follow ».
- Les couples devront être connectés et en balance.

Basic de la Valse

- Le basic de la valse est «1,2,3» « 4,5,6»

Musique

- La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 82 et 96 bpm.

West Coast Swing : Smooth, semi-Cuban

Caractère et structure du W.C.S.

Il s'agit d'une danse stationnaire ou le cavalier fait passer la cavalière de part et d'autre.

Basic du West Coast Swing

Le basic du West Coast Swing peut se danser sur 6 temps ou sur 8 temps :

- Basic 6 temps : 1, 2, 3 & 4, 5 & 6
- Basic 8 temps : 1, 2, 3 & 4, 5, 6, 7 & 8

Musique

La vitesse des musiques proposées sera comprise entre 92 et 118 bpm.

➤ **Le lexique des pas de base pour l'épreuve technique**

Pour chaque danse, chaque figure ou pas de base pourra être exécuté dans l'ordre choisi par les compétiteurs. Les liaisons entre les figures doivent rester cohérentes et en balance.

• Polka

- Basic Forward Close
- Rotating basic
- Chasse to Open Promenade CLOD
- Chasse to Open promenade FLOD
- Chasse Check Face to Face
- Chasse with Lady's Right to Underarm Turn to Close
- **Night Club**
 - Basic Close
 - Left Close Promenade Pass
 - Right Close Promenade Pass
 - Promenade Pass with Left Turn
 - Promenade Pass with Right Turn
 - Basic Lady's Walk Around
 - Pair Walk Around
- **Two Step**
 - Forward Basic Close
 - Transition Forward to Back line, Back Line to Forward, Combination
 - Lady's Right Turn to CLOD
 - Chasse to Open Promenade FLOD
 - Vine to FLOD or CLOD
 - Check Weave
 - Cut or Cross Weave
- **Valse**
 - Basic Close
 - Promenade Basic
 - Close Right Turning Basic
 - Twinkle - Triple Twinkle
 - Open Promenade to Cross Over serpentine
 - Close Circular Basic
- **West Coast Swing**
 - Basic starter
 - Sugar Push
 - Right Side Pass
 - Left Side Pass
 - Lady's Left Turn
 - Push Tuck
 - Whip (Basic, Left Turn, Right Turn)

Chapitre VII – REGLEMENT JUGES

Un juge ne peut pas juger et concourir pendant la même saison sportive, ni en Championnat de France, ni en Coupe de France, à quel niveau que ce soit.

Il ne peut en aucun cas être « juge et partie » sur l'ensemble du processus de sélection et d'attribution d'un titre officiel de la FFD.

Art. 7.1 Code de Conduite des juges

Ce code de conduite est mis en place dans l'espoir que notre sport devienne un jour un sport olympique. Pour notre réputation, il faut que nous nous conduisions de façon légale et morale et que notre conduite reflète les valeurs et principes que contient la charte olympique. Les règles établies dans ce code ont été mises en place pour aider les juges à avoir la conduite appropriée, la confiance de leurs pairs, des compétiteurs qu'ils jugent ainsi que les médias des sports et le public.

Ce code ne peut pas prévoir toutes les situations possibles que le juge pourra rencontrer.

Dans tous les cas, il y va de la responsabilité ultime de chaque juge de se conduire de manière morale et professionnelle, et de donner l'assurance à tous les compétiteurs qu'ils sont jugés de manière impartiale selon leur mérite, sans influence ni contrainte.

Tous les juges doivent se familiariser avec ce code de conduite, cela est essentiel pour le succès futur de

notre sport. Nous espérons que tous les juges prendront la responsabilité personnelle de l'application de ce code, de manière à se conformer aux valeurs et principes du CIO.

Conflit d'intérêt

Un conflit d'intérêt c'est n'importe quel intérêt, relation, association, qui pourrait être incompatible avec les obligations du juge pour s'assurer que tous les compétiteurs sont jugés selon leur mérite, libre de toute influence ou contrainte.

Les conflits d'intérêt se présentent en particulier lorsque les intérêts personnels d'un juge influencent son jugement et donc celui des compétiteurs.

Le juge doit se conformer aux règles établies par le code et doit, de sa propre initiative, demander à se retirer d'un panel quand un quelconque conflit d'intérêt peut se présenter.

Code déontologie des juges

Tous juges signent, avant la compétition, le code de déontologie établi par la FFD afin de s'engager à en respecter les règles.

Principes de comportement des juges

Le comportement du juge, que ce soit sur la piste ou en dehors, doit respecter les principes d'un bon esprit sportif. Un juge ne doit pas se comporter d'une manière douteuse ou inconvenable en public, ou lors de toute fonction ou occasion relative à la danse de compétition où des membres du public (incluant compétiteurs, spectateurs et médias) sont présents, à quelque titre que ce soit.

- Un juge doit être cohérent, objectif et neutre dans ses décisions. Un jugement basé sur des préjugés nuit aux fondements mêmes de la compétition.
- Un juge ne doit pas remettre en question publiquement la bonne foi, l'honnêteté et le Jugement des autres juges.
- Dans le cas où un juge a l'autorisation de juger des compétiteurs qu'il entraîne ou a entraîné par le passé, il doit être un observateur désintéressé de leur performance.
- Un juge doit maintenir et développer ses connaissances de jugement en s'informant sur les développements de la technique et du style et en tenant compte des informations jugement mis en place par la commission des juges de la FFD.
-
- Quand la responsabilité de jugement a été confiée à un juge pour une compétition, et au regard de son statut lors de cette compétition, le juge ne peut consommer toutes boissons alcooliques, boissons ou substances contenant de la drogue, avant et pendant toute la période de la compétition, et cela jusqu'à ce que les résultats définitifs soient proclamés.
- Un juge s'abstiendra de tout acte ou toute réflexion qui pourrait discréditer l'image de la Danse Country.
- La tenue vestimentaire de chaque juge doit être impeccable et à l'abri de toute critique. Le port du chapeau Country style « cattleman » est obligatoire pour les hommes et facultatif pour les femmes.

Dans le cadre des obligations élémentaires liées à la qualité de juge, tout juge qui s'engage à juger une compétition doit :

- Arriver à l'heure dans des conditions physiques et mentales convenables.
- S'assurer des horaires et du déroulement de la compétition.
- Se comporter de telle manière à préserver la bonne réputation de la danse Country et de la FFD lors de la compétition.

Pendant le déroulement de la compétition, les juges, membres du jury, doivent :

- Se tenir ou être assis à l'écart les uns des autres, et dans un espace ne leur permettant pas d'être en relation avec les compétiteurs.
- Ne pas hésiter à se positionner de manière à voir tous les compétiteurs en action.
- Juger d'une façon indépendante et ne pas comparer ses notes avec celles des autres juges.
- Marquer et signer la feuille de notation à l'encre, y compris leur code lettre, et toutes les modifications apportées à cette feuille.
- Être concentrés seulement sur le jugement et ne pas avoir de communication avec le public, les autres juges ou les compétiteurs.

Sanctions

Les juges sont supervisés en permanence lors des championnats et lors du traitement des feuilles de jugement.

En cas d'erreurs de jugement répétées et de non application des conditions de jugement, le juge peut encourir d'éventuelles sanctions : de l'avertissement à la radiation du corps des juges. Cette sanction pourra être proposée par la commission fédérale des juges, en présence du responsable technique de la Country et sera soumise à la Commission de Discipline de la FFD qui statuera.

Art. 7.2 Le règlement du jury en compétition

Les juges devront se présenter la veille des finales où ils participeront à une réunion de préparation des compétitions à venir. Lors de cette réunion, il leur sera attribué leur dossier de jugement avec le planning et leur lettre de marque.

a) Le juge arbitre

Lors d'une compétition, l'ensemble des juges forme «Le Jury». Sa composition relève de la Commission spécialisée Country.

Un juge arbitre préside l'ensemble du jury et son rôle est de superviser et d'être le garant du respect des règles en vigueur et du bon déroulement de la compétition dans son ensemble et plus particulièrement :

- Conduire le tableau des juges qui interviennent en fonction des séries et de leur qualification. Au cours de la compétition, le juge arbitre peut demander le changement de poste ou le remplacement d'un juge.
- Répondre aux différentes questions des juges sur le déroulement de la compétition.
- Entériner ou annuler une pénalité infligée par le corps arbitral et faisant l'objet d'une condition qualificative et/ou éliminatoire.
- Coordonner les décisions à prendre en cours de compétition.
- assurer le poste de juge lors des compétitions de Coupe de France et pourra remplacer un juge déficient lors des Championnat de France.

Pour ce faire, le juge arbitre à la pouvoir de :

- Provoquer une réunion de l'ensemble des juges pour débattre d'un point que le règlement ne solutionnerait pas ou pour solliciter l'avis de l'ensemble des juges.
- Demander l'arrêt de la compétition auprès du directeur de la compétition pour régler tout litige ou manquement au règlement.
- En cas de nécessité, prendre toutes les sanctions immédiates nécessaires afin de préserver l'équité et le respect de l'organisation et des compétiteurs. Cela pouvant aller jusqu'à l'élimination et/ou l'exclusion immédiate de compétiteurs après consultation auprès du directeur de la compétition.

b) Choix des Juges

Les juges sont choisis en fonction de leurs qualifications.

Il existe plusieurs niveau de qualifications :

- **Les juges officiels A** sont des juges qui ont la qualification de Juge Arbitre et qui peuvent juger toute compétition de type Régionale, Départementale, Nationale et Internationale en qualification, demi-finale et finale.
- **Les juges officiels B** sont des juges nationaux qui peuvent juger toute compétition de type Régionale, Départementale, Nationale en qualification, demi-finale et finale.
- **Les juges officiels C** sont des juges régionaux qui peuvent juger toute compétition de type Régionale et Départementale en qualification, challenge, rencontre...
- **Les juges stagiaires** sont les juges en formation. Leur jugement n'entre pas en ligne de compte pour la compétition.

c) Epreuves de Qualification & ½ Finale

Lors des épreuves de qualification & de ½ finale, le nombre minimum de juges est de 3 juges dont 1 juge arbitre titulaire.

Critères du choix des juges :

- Au moins 1 juge doivent être de type B ou A.
- Le 3ème juge peut être de type C.
- 1 juge international peut être invité dans le jury.
- Les juges stagiaires qui ont reçu la validation de leur formation peuvent se présenter pour leur épreuve de « juge blanc » mais leurs notations n'entrent pas dans le calcul des résultats de la compétition.
- Dans tous les cas, il devra y avoir au moins 1 juge A ou B de plus que les juges de type C.

d) Finale

Lors de la finale des Championnat de France ou de la Coupe de France, le nombre minimum requis de juges est de 5 juges plus 1 Juge Arbitre qui pourra également faire fonction de juge si besoin.

Critères du choix des juges :

- Tous les juges doivent être de type A ou B

e) Règles sur les litiges et réclamations – Juge de piste

Des pénalités peuvent être attribuées à un compétiteur pour :

- Voir Article 4.5 et annexe 1

Dans le cas ou pour des raisons multiples (techniques, orages, coupures de courant...) un passage de compétition est interrompu, les juges se réuniront en session immédiate sous l'autorité du directeur de la compétition et prendront la décision de revoir le passage dans son entier ou pas du tout. Il se peut en effet que l'interruption se fasse en fin de prestation et que tous les concurrents soient jugés. Dans le cas ou le « heat » doit être rejugé, un temps de récupération sera proposé aux compétiteurs.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des pénalités

ANNEXE 2 : Disqualification d'un compétiteur

ANNEXE 3 : Réclamation à remplir par le compétiteur ou son représentant légal

ANNEXE 1 : LISTE DES PENALITES Coupe de France & Championnat de France

Apparence – 1 point - par les juges de piste

P1 Bottes
Fente de pantalon
Décolleté
Chapeau
Dos nu
T-shirt
Manches courtes (hommes)
Accessoires

P2 Déplacement pendant l'introduction et sortie de piste – 1 point – par les Juges de piste.

P3 Mouvement vulgaire, comportement violet ou agressif, collision provoquée – 6 points – Juge de piste_

Note : selon le degré, peut aller jusqu'à l'expulsion de la compétition par les juges après entretien avec le juge arbitre et le directeur de la compétition.

P4 Abandon de piste – pas de classement dans la danse en cours – juge de piste

Toute pénalité sera soumise à la validation du corps arbitral de la compétition avant son application définitive. (art. 4 – 5)

ANNEXE 2 : DISQUALIFICATION D'UN COMPETITEUR

Epreuve :

Date :

Lieu :

Le Juge arbitre et le Directeur de la Compétition ont pris la décision de disqualifier le compétiteur :

Nom prénom :

Date de naissance :

N° de dossard :

N° de licence FFD :

Pour la/les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Personne(s) entendue(s) :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Fait à, le

Par :

Juge arbitre : Nom Prénom :

Signature :

Directeur de la compétition : Nom Prénom :

Signature :

ANNEXE 3 :

RECLAMATION (à remplir par le compétiteur ou son représentant légal)

Epreuve :

Date :

Lieu :

Le compétiteur,

Nom prénom :

Date de naissance :

N° de dossard :

N° de licence FFD :

Dépose réclamation auprès du Juge-Arbitre pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Personne(s) témoin(s) :

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Fait à, le

Par :

Nom Prénom :

Signature :

Bordereau de réponse remplie par le Juge – Arbitre de la compétition :

Décision :

Motifs :

.....

.....

Par : Nom, Prénom, Fonction :

Signature :